

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1^{er} février, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Louis Kéromest à Ploumagoar et en visio-conférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Etaient présents en visio-conférence :

GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusé : PRIGENT Christian



DELBU2022-02-012

EAU ET ASSAINISSEMENT- REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE PONTRIEUX : ACQUISITION FONCIERE - ZI QUEMPEL-GUEZENNEC

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de l'agglomération a dans son programme de travaux, le renouvellement de la station de traitement des eaux usées de Pontrieux sis « Pors-Bras Huello » à Quemper-Guezenneac.

Pour la bonne réalisation de ces travaux, l'agglomération doit acquérir une parcelle. En effet la station de traitement est située sur une parcelle qui ne dispose pas d'une surface suffisante aux travaux de réhabilitation de l'ouvrage existant, tout en maintenant une continuité de service.

Une parcelle constructible propriété du groupe EUREDEN (parcelle E n°417), jouxte le site de la station d'épuration.

La proposition serait d'acquérir une partie de cette dernière parcelle pour une surface minimale de 2 300 m², afin de pouvoir réaliser ces travaux de réhabilitation :

DESIGNATION : COMMUNE DE QUEMPEL-GUEZENNEC

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	Surface totale	Surface de l'emprise
E	417 partie	Rue de Pors Bras Huello	47 a 70ca	23a 00ca environ

Délibération

La surface exacte de la parcelle acquise sera connue après intervention du géomètre.
La parcelle est actuellement libre d'occupation.

Le prix d'acquisition est fixé à 16 euros HT /m² (seize euros hors taxes le mètre carré), soit 36 800 € HT.
En sus du prix de vente, Guingamp-Paimpol Agglomération supportera la TVA (sur marge ou sur le prix total) si elle est applicable à la présente vente. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront également à sa charge.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Agglomération au Bureau ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers d'un montant compris entre 10 000 € et 180 000 €, effectuer les rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De décider de l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée E n° 417 située à ZI de Quemper-Guezennec, pour une superficie de 2 300 m² environ au prix de 16 € HT le m² ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

